dans les rangs des manifestants. Dix arrestations sont opérées.

Malgré cela la foule continue en hurlant : « A bas Buls ! A mort les policiers ! A la Bourse ! »

Bientôt la place est envahie. Le détachement d'agents de police évolue autour du Palais de la Bourse et essaye de dégager la rue Henri Maus. C'est en vain. Les gardiens de l'ordre sont obligés de dégainer. Des cris de terreur partent de toutes parts. Les curieux abandonnent les terrasses des cafés, culbutant tables et chaises. Pendant ce temps, les manifestants font un chahut épouvantable, hurlant, sifflant, insultant la police qui se retire au milieu des vociférations de la foule.

Enfin l'ordre est rétabli, grâce surtout aux bourgeois, qui s'opposent à l'envahissement de leurs cafés habituels.

Egosillés, les socialistes se dispersent.

Il y a eu environ douze arrestations.

Grèves dans l'agglomération bruxelloise

Bruxelles, jeudi 14. — Plus de 3,000 métallurgistes sont en grève depuis ce matin.

De nombreux meetings de métallurgistes sont tenus à la Maison du Peuple.

Après un meeting, les métallurgistes se sont formés en cortège et se sont rendus à Molenbeek pour tâcher d'entraîner les ouvriers qui travaillent à la sortie des ateliers.

Beaucoup d'établissements de la ville n'auront pas la lumière électrique ce soir à cause de la grève.

Bruxelles, jeudi 14. — La police de Molenbeek, prévenue de l'arrivée de grévistes, avait barré les rues qui conduisent aux ateliers : la sortie de midi a pu a[illegible] sans encombre.

[illegible]istes restent à Molenbeek pour essayer d'e[illegible]ainer les travailleurs.

Bruxelles, jeudi 14.— La rentrée dans les ateliers de Molenbeek s'est effectuée sans aucun incident. La police était en nombre, renforcée qu'elle était par la gendarmerie, pour empêcher toute atteinte à la liberté du travail.

Après la rentrée des ateliers, les grévistes, au nombre de 3 ou 400, sont rentrés en ville et ont improvisé un meeting sur les escaliers de la Bourse. Un des grévistes a débité une allocution en faveur de la revision et a donné rendez-vous aux grévistes à la *Maison du Peuple* à 3 heures et demie.

Les manifestants se sont alors dispersés sans aucun incident.

Manifestations à Bruxelles

Bruxelles, 14 mai. — Les secours de l'étranger pour les mineurs manquent toujours et le charbon continue à arriver en quantité du Nord de la France et d'Angleterre.

Le déchargement continue dans plusieurs ports avec activité.

Les mineurs grévistes sont donc doublement dépités de voir les engagements du congrès international de Paris si mal observée.

Leurs ressources sont sur le point d'être épuisées.

Il n'y a plus à craindre que les conséquences des libations qui seront faites dimanche et lundi fêtes de la Pentecôte.

Si rien de grave ne se produit ces jours là il faudra prévoir la fin de la grève minière presque aussitôt après.

D'autre part les métallurgistes et les corporations ouvrières ne tarderaient pas à imiter les mineurs.

Bruxelles, 14 mai. — Les dépêches de Charleroi et de la Louvière portent que l'arrestation des meneurs est imminente. Les ordres et les mesures sont des plus sévères.

A signaler l'explosion de quelques pétards et un certain nombre d'arrestations.

Bruxelles, 14 mai. — Les métallurgistes en grève se sont rendus au nombre de 400 à la Chambre manifester en faveur de la révision.

Ce soir, à sept heures, un meeting a eu lieu faubourg de Bruxelles; les deux manifestations ont été pacifiques. Il en a été de même ce soir à la Maison du Peuple où 500 grévistes se sont rendus en chantant la *Marseillaise* et la *Carmagnole* en criant : Révision, démission !

Bruxelles, 14 mai, 9 h. 1/2. — Aux abords de la Bourse, la manifestation continue; à un moment, le désordre a été grave. Les manifestants, refoulés par la police, ont renversé les consommateurs attablés devant les cafés, plusieurs bandes parcourent la ville en chantant la *Marseillaise* et en criant : révision ! La police les pourchasse à coups de sabre.

Rue de Flandre un omnibus est pris d'assaut : les voyageurs s'enfuient, l'un d'eux tombe dans le canal d'où il est retiré; le conducteur est fort malmené. Quelques magasins de la place ont eu leurs vitres brisées; les agents sont hués et conspués, la police vient de demander des renforts.

A LA CHAMBRE

Séance du jeudi 14 mai

M. Janson condamne la grève ; mais il l'excuse, parce que, selon lui, elle résulte d'un malentendu. Le gouvernement et la Chambre veulent la revision : les grévistes s'illusionnent. Ils ne croient pas à la sincérité des pouvoirs publics. D'un mot, gouvernement et Chambre auront dissipé ce malentendu.

M. Janson approuve, par surcroît, les mesures d'ordres adoptées par le gouvernement.

La motion de M. Janson a été accueillie par un silence glacial sur les bancs de la minorité.

M. Beernaert était absent, (l'honorable ministre n'avait pas été averti); c'est M. le ministre de la justice qui a répondu, au nom du gouvernement. Il n'y a, a-t-il dit, de malentendu que de la part de ceux qui l'ont créé. Inutile donc de faire une déclaration qui ne pourrait que fournir matière ou prétexte à de nouveaux malentendus. M. Nothomb, au nom de la droite révisionniste, s'est exprimé dans le même sens.

M. Janson avait commencé par dire qu'un ordre du jour voté par la Chambre, dans la note de son discours, déterminerait le retour des grévistes au travail. Mais il n'y a pas insisté, il s'est même défendu d'avoir proposé un ordre du jour.

Vers 5 heures, une petite bande d'étudiants et de jeunes ouvriers est venue crier : Revision.

La manifestation était tellement imposante qu'un agent, armé de son coupe-chou, l'a mise en fuite rue de Louvain.

Cette bande s'est ensuite dirigée vers Saint-Josse-ten-Noode puis elle est arrivée, vers 5 h. 1/2, à Schaerbeck après avoir parcouru la rue St-François et la rue Verte.

LA JOURNÉE DE JEUDI A FOURMIES

Fourmies, 14 mai. — Tout est calme ici.

Aujourd'hui jeudi, conseil de révision; pas de chant, pas de clairon, pas de tambour; le drapeau des conscrits de Fourmies-Wignehies est recouvert d'un crêpe.

Les filatures travaillent sauf celle de MM. Jacquot père et fils.

Tous les tissages restent en grève sauf à la *Parisienne* où le travail a repris ce matin.

Un comité de la grève siégeant en permanence au café du *Cygne* vient de se constituer et adresse un appel à la solidarité des associations ouvrières de France et de l'étranger.

Sains-du-Nord, 14 mai. — Le chômage général continue.

Les délégués disent qu'il persistera jusqu'à ce que satisfaction ait été accordée aux ouvriers, dont la situation, au point de vue des salaires, n'était pas brillante. — On est mécontent de M. Sandrat, conseiller général et patron, ainsi que contre M. Dupont de la maison Dupont et Hiroux, maire, dont on réclame la démission.

Fourmies, 14 mai.— Les grévistes ont brisé, à Sains-du-Nord, à coups de pierres, les vitres de la filature Hiroux-Dupont.

NOUVELLES DU JOUR

LA CRISE PORTUGAISE

Lisbonne, 14 mai. — La situation monétaire s'est améliorée aujourd'hui.

Les anarchistes à Paris. — La dynamite

Paris, 14 mai. — Le *National* disait, cette après-midi, qu'une tentative des anarchistes, analogue à celle de la rue de Berry, ne tarderait pas à se produire.

Ce journal ajoutait que, d'après les rapports parvenus à la sûreté générale, des dépôts de dynamite venant des centres miniers, auraient été effectués sur différents points de Paris, notamment dans la banlieue, etc.

Les commissaires de police de Saint-Denis et de Saint-Ouen auraient été mandés aujourd'hui à Paris.

D'après les renseignements qui viennent de nous être apportés, l'éventualité dont parle le *National* serait sérieuse; les anarchistes méditent un coup important, dit-on, dans la banlieue de Paris pour la nuit de samedi à dimanche prochain.

L'attentat contre le tsarevihct

Londres, 14 mai. — Le bruit court à Londres que l'homme qui a commis l'attentat contre le tsarewitch a été excité à commettre cet acte par d'autres personnes.

On sait que, pendant la visite du tsarewitch dans l'Inde, quelques individus suspects observaient les mouvements du prince et cherchaient l'occasion de s'en approcher pendant plusieurs grandes cérémonies.

Des mesures spéciales furent prises pour la sécurité du tsarewitch.

Saint-Pétersbourg, 14 mai. — Des nouvelles reçues du Japon annoncent que le tsarewitch se porte parfaitement bien.

Le mikado, les princes et les hauts fonctionnaires japonais ont rendu hier visite à Son Altesse à Kioto et l'ont ensuite accompagnée à Kobé, où le tzarewitch s'est embarqué à bord du *Pamiat Azowa*.

Le tsar a reçu une dépêche de son fils où celui-ci annonce que sa blessure n'est pas grave.

Londres, 14 mai. — On a reçu ici de nouveaux renseignements sur l'attentat dirigé contre le tsarewitch.

Il semble bien que le nihilisme n'est pour rien dans cet incident ; le prince faisait, comme tous les excursionnistes au Japon, une promenade sur le lac Biva, pour admirer le paysage des environs d'Otsu, près de Kioto.

L'assaillant serait un agent de police japonais nommé Tsuda-Sanzo, qui aurait agi sous l'impulsion de la folie.

Le casque du prince a heureusement empêché le sabre de faire une blessure sérieuse.

Le *Daily-News* pense que le meurtrier faisait partie de la secte fanatique des Soschi qui s'est déjà rendue coupable de l'assassinat de M. Mori à Okuma.

Paris, 14 mai. — Le président de la République a adressé à l'empereur de Russie un télégramme dans lequel il le félicite de ce que l'attentat d'Otsu n'a pas eu pour les jours du tsarewitch les suites que l'on pouvait redouter.

Une bonne réponse

Paris, 14 mai. — Le *Progrès de Lyon*, organe républicain, ayant signalé aux rigueurs du gouvernement, Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, en l'accusant de semer la division, vient de s'attirer une vigoureuse riposte de l'éminent prélat.

Nous croyons devoir vous en signaler la fin :

« Je sème la division en France, absolument comme le curé de Fourmies, son clergé, ses religieuses ont arrêté la fusillade et soigné les blessés ou les mourants.

» Concevez donc que ces curés, ces religieuses, ces cléricaux sont incorrigibles et qu'ils se rencontrent partout où il y a du dévouement à dépenser. Il en sera toujours ainsi chez nous; c'est notre vocation d'aimer Dieu et le prochain, la religion et la patrie.

» Recevez, etc. » XAVIER, -l- archevêque d'Aix. »

Manifestations en perspective contre M. Constans, à Limoges

Paris, 14 mai. — On dit que l'entretien qu'a eu aujourd'hui, à l'issue du Conseil, M. Constans avec le président de la République, a porté sur des craintes de manifestations dirigées contre le ministre de l'Intérieur, à Limoges, par les ouvriers de cette ville notamment par les boulangers.

M. Constans a communiqué à M. Carnot les rapports de police établissant ses craintes ; finalement, on a décidé de ne rien faire changer aux dispositions du voyage. M. Constans accompagnera le Président à Limoges.

Une conférence donnée par Ernest Roche sur les évènements de Fourmies

Paris, 14 mai. — Ce soir, dans le XVIIe arrondissement, dont il est le député, M. Ernest Roche a refait, dans une réunion, salle de la *Sentinelle*, le discours qu'il avait déjà prononcé à plusieurs reprises sur les évènements de Fourmies.

Un ivrogne s'est écrié que Constans avait bien fait; il a été immédiatement expulsé ainsi que plusieurs interrupteurs.

La réunion, composée d'un millier d'assistants, s'est séparée sans incident, après avoir voté un ordre du jour flétrissant le ministre.

L'attentat contre le czarewitch au Japon

Vienne, 14 mai. — D'après des informations qu'on dit venir de Saint-Pétersbourg, l'attentat serait le résultat d'un complot se rattachant à un acte du même genre dans l'Inde, et auquel le prince n'aurait échappé qu'en modifiant au dernier moment son itinéraire.

Londres, 14 mai. — Le *Standard* dit que l'attentat contre le czarewitch serait dû au ressentiment éprouvé par les prêtres boudhistes de la propagande faite en faveur de l'Eglise orthodoxe.

Tokio, 14 mai. — Il se confirme que le coupable est un fanatique; les journaux sont unanimes à exprimer leurs regrets et leur indignation; la blessure est réellement assez légère.

Un vol audacieux dans un train

Bordeaux, 14 mai. — Cette nuit, au passage du train direct venant de Bayonne, plusieurs pétards ont éclaté sur la voie, à la hauteur du domaine de Haut-Brion.

Le chef de train a fait stopper; il est descendu de son wagon pour visiter la voie. Cette absence très courte a suffi pour que les malfaiteurs enlèvent le coffre où se trouvent déposés les fonds expédiés par la Compagnie et qui ne contenait heureusement qu'une vingtaine de mille francs.

En remontant dans le wagon le chef de train s'aperçut du vol; le coffre défoncé a été trouvé derrière une haie.

Les sauterelles en Afrique

Alger, 14 mai. — L'invasion des sauterelles devient de plus en plus menaçante. M. Cambon et le préfet sont partis dans la matinée pour visiter la région de Boudouaou.

Tlemcen, 14 mai. — Les céréales et les vignes ont été attaquées ce matin par les sauterelles.

Des vols d'une épaisseur incroyable continuent à s'abattre. La situation est navrante.

Tlemcen, 14 mai. — La situation au Maroc est très grave, par suite des sauterelles qui ont ravagé le pays.

Des bandes de Marocains se préparent à se réfugier en Algérie.

Deux mille mineurs allemands sans travail

Berlin, 14 mai.— Plus de 2,000 mineurs renvoyés à la suite de la grève de Bochum demeurent sans travail ; on les éconduit de partout impitoyablement ; la misère est grande.

L'Angleterre et le Portugal en Afrique

Lisbonne, 14 mai. — L'échange de signatures ratifiant l'arrangement au sujet des possessions d'Afrique a eu lieu aujourd'hui à Londres.

Les désordres de Wuhl

Sanghaï, 14 mai.—Voici quelques détails sur les désordres de Wuhl.

Après la destruction des missions catholiques, les Chinois ont pillé et mis le feu au quartier des douaniers; aussi ils ont démoli la maison du consul anglais. Le consul et les femmes se seraient échappés. Le calme est rétabli.

L'agitation de Corfou

Athènes, 14 mai. — Des mesures énergiques sont prises en vue de rétablir l'ordre à Corfou.

Des troupes avec de l'artillerie sont parties pour la Crète. Un nouveau préfet a été envoyé.

Constantinople, 14 mai. — Deux juifs ont encore été assassinés à Corfou. La plus grande agitation règne parmi les chrétiens.

Le quartier juif est encore fermé; plusieurs juifs pauvres sont morts d'inanition.

Les cadavres restent sans sépulture, on redoute une épidémie.

La Commission du Budget

Paris, 14 mai.— La Commission du budget a terminé l'examen du budget de l'instruction publique.

Sur les propositions du gouvernement, elle n'a trouvé que 110.000 fr. de réduction à opérer portant, en particulier, sur les bourses de licence et d'agrégation, à raison de l'encombrement du personnel de l'enseignement secondaire.

La Commission a admis, avec réduction, les crédits relatifs aux nouveaux lycées de jeunes filles d'Auxerre de Grenoble et de Marseille.

Enfin elle a chargé son rapporteur de signaler la nécessité de réduire les chaires de l'enseignement supérieur qui se sont développées depuis quelques années, de la façon la plus inconsidérée.

Signalons en terminant une bien amusante décision prise par la commission.

M. Piou s'était plaint qu'on l'eût porté à l'*Officiel* comme retenu à la commission du budget, le jour de l'interpellation sur les évènements de Fourmies et alors que la commission n'était même pas convoquée et qu'il était monté à la tribune au cours de la discussion. L'honorable député de la Haute-Garonne a demandé à la commission de faire cesser ces abus véritablement scandaleux. Or il ne s'est trouvé que trois membres pour voter la proposition de M. Piou.

La commission, à une énorme majorité, a décidé qu'un député continuerait à avoir le droit de se faire porter comme retenu à la commission du budget, quand bien même celle-ci ne serait pas convoquée. Voilà un moyen commode de se soustraire à la responsabilité d'un vote dans une question embarrassante.

La grève dans le bassin de la Loire

Saint-Etienne, 14 mai. — La situation s'améliore à Saint-Etienne.

Un nombre assez considérable de machinistes ont repris le travail.

Le service de toutes les machines d'extraction est assuré.

Une explosion au Havre

Le Havre, 14 mai. — Une explosion a eu lieu rue Lafayette, dans l'atelier d'un fabricant de balles pour tir réduit.

Deux ouvriers ont été blessés, dont un mortellement.

L'escompte de la banque d'Angleterre

Londres, 14 mai. — La Banque d'Angleterre a élevé son escompte de 4 à 5 0/0.

Au Conseil de Cabinet

Paris, 14 mai. — Les ministres ont tenu ce matin un conseil, sous la présidence de M. de Freycinet.

LA RÉFORME DE L'IMPOT

Le conseil a décidé d'accepter la proposition d'urgence pour la proposition de M. Maujan, relative à la réforme de l'impôt.

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

Les ministres se sont ensuite occupés de la proposition de loi de M. François Deloncle, sur le tarif général des douanes; cette proposition sera discutée. Sur l'article 1er du tarif, le gouvernement déclarera, lors de la discussion, qu'il n'y a pas lieu de prendre cette proposition en considération; il n'ignore pas en effet le droit que lui donne la Constitution de conclure, en pleine liberté d'action, les traités de commerce, sauf ratification du Parlement.

Quant au tarif minimum, il n'a le caractère que d'une indication.

Léger conflit franco-anglais

Un petit bâteau de pêche, poussé par le courant dans les eaux de Douvres, a été l'objet d'un procès-verbal par des douaniers anglais qui accusaient l'équipage de ce bâteau d'avoir pêché dans les eaux anglaises.

Le capitaine de ce bateau est revenu hier à Gravelines. Il a fait un rapport qu'il a adressé à l'administration de la marine et par lequel il déclare que les douaniers anglais lui ont refusé de le conduire s'expliquer devant le consul de France à Douvres.

Il déclare en outre qu'il n'avait que deux lignes à l'eau destinées à prendre seulement le poisson nécessaire à la nourriture de l'équipage, et qu'il ne pêchait pas un filet.

L'administration de la marine examinera ce rapport.

La suppression des petits tribunaux

Le ministre de la justice vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire pour leur demander leur avis sur la question de la suppression des petits tribunaux.

Dans cette circulaire, le ministre rappelle que la question a été posée de deux manières : d'abord, la Chambre a, par un vote formel, rendu au cours de la discussion du budget de 1891, exprimé le vœu de voir supprimer les petits tribunaux insuffisamment occupés.

Ensuite la question se pose comme conséquence du projet voté par la Chambre et ayant pour but d'étendre la compétence des juges de paix.

Le ministre, se proposant de déposer à la Chambre un projet de loi pour réaliser cette réforme des petits tribunaux, invite les procureurs généraux à lui donner leur avis, et notamment sur trois systèmes qu'il soumet à leur appréciation.

Le premier système tend à supprimer purement et simplement les petits tribunaux et à déférer aux tribunaux voisins les affaires dont ils étaient saisis.

Le deuxième système tend à conserver le siège des petits tribunaux sans y laisser de titulaires. On y enverrait des juges des tribunaux voisins à certaines époques pour juger les affaires du ressort.

Enfin, le troisième système tend à conserver les petits tribunaux insuffisamment occupés, mais à charger les magistrats qui les composent de remplir, dans les moments où ils ne jugent pas, l'office de juge de paix dans divers cantons du ressort.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La caisse d'épargne de Roubaix. — Le *Journal Officiel* publie un décret du président de la République qui approuvant les nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Roubaix qui permettent à notre caisse d'acquérir un immeuble et de s'y loger.

Le public roubaisien est donc, dès maintenant, assuré de trouver, pour les séances de la Caisse d'Epargne, un local mieux aménagé et définitif.

Ce local sera sans doute celui de la rue du Château, où est déjà installé le service des bureaux; l'on attend en effet, dans quelques jours, la dernière autorisation pour régulariser l'achat.

Les messes de la Pentecôte. — Dans toutes les paroisses de la ville, les chorales se préparent à rehausser par leurs chants, l'éclat de cette grande fête, une des principales du culte catholique.

A Saint-Martin, la maîtrise exécutera la belle messe à chœurs mixtes d'Adolphe Adam, avec accompagnement d'orgue, œuvre qu'elle a déjà brillamment interprétée à Pâques, avec orchestre.

A Notre-Dame, la chorale reprendra la majestueuse messe en si mineur de Niedermeyer. Les amateurs de musique sacrée entendront de nouveau avec plaisir cette œuvre aussi remarquable par son caractère religieux que par la science musicale que l'auteur y a déployée. A l'élévation, M. Bailly, le sympathique violoniste, bien connu dans notre ville par ses brillants succès dans différents concerts, se fera entendre dans un morceau de circonstance.

De leur côté, la chorale Saint-Eloy, à Sainte-Elisabeth, celles du Saint-Sépulcre, de Saint-Joseph et de Saint-Jean-Baptiste ont préparé des chants en rapport avec la grande solennité de la Pentecôte.

Mort, à Valenciennes, de M. l'abbé Prouvost, de Roubaix. — On lit dans l'*Echo de la Frontière*, de Valenciennes :

« M. l'abbé Prouvost, curé-doyen de Notre Dame, a rendu sa belle âme à Dieu, mardi soir, à 11 heures ; ses funérailles auront lieu samedi matin, à 11 heures.

» Gaspar-Aimé Prouvost, est né à Roubaix en 1820, d'une famille de fabricants de tissus. Il fit ses études au collège universitaire de Tourcoing, puis au collège des Jésuites de Brugelette d'où sont également sortis Mgr Monnier, M. le vicaire général Destombes et un certain nombre d'ecclésiastiques distingués du diocèse de Cambrai. Ses études terminées le jeune Prouvost pensa se livrer au commerce; il aurait pu y réussir comme ont réussi ceux des membres de sa famille qui tiennent la tête des affaires à Roubaix, mais sa grande piété l'entraina vers la carrière ecclésiastique. Il fit alors ses études théologiques et alla à St-Sulpice apprendre la langue Hébraïque à l'école du savant abbé Le Hire.

» Ordonné prêtre, l'abbé Prouvost entra au grand séminaire de Cambrai comme professeur d'Ecriture Sainte. Puis ce fut le ministère paroissial. Curé d'Haussy, doyen de Landrecies où il a laissé d'inépuisables souvenirs, enfin en 1866, doyen de Notre-Dame de Valenciennes, après la mort de M. Pique, enlevé par le choléra.

» C'est sous sa direction que fut achevée la magnifique église de Notre-Dame. Faut-il qu'il ait été enlevé avant de jouir des orgues monumentales qui s'achèvent et qui seront jouées à ses funérailles !

» Mais d'autres œuvres ont été faites par notre regretté doyen, celles-là toute la paroisse les connait, aussi bien chez le riche que chez les pauvres pour lesquels il eut toujours une particulière affection. Ces derniers l'ont vu 21 ans au milieu d'eux et l'escalier de la mansarde lui a été familier. L'abbé Prouvost est de ceux dont l'Esprit Saint a dit : leurs œuvres les suivent devant Dieu.

La paroisse est en deuil; elle a perdu un Père. »

Un don au Bureau de Bienfaisance. — La Commission Administrative du Bureau de bienfaisance nous prie d'informer les intéressés, qu'un anonyme, protecteur des familles d'ouvriers laborieux, ayant des enfants en bas-âge, a fait un don pour distribuer des primes privées en objets de lainage, dans le courant du mois d'octobre prochain :

1° Aux ménages composée de six membres dont le salaire total n'excède pas 5 francs par tête et par semaine ;

2° Aux ménages composée de plus de six membres, dont le salaire total n'excède pas 5 francs par tête et par semaine, et qui n'exercent aucun commerce si petit qu'il soit.

Ces familles doivent être d'une parfaite moralité, avoir un ménage propre et bien tenu.

Toutes les familles aidées ou non par le Bureau de Bienfaisance, réunissant les conditions qui viennent d'être énoncées, et qui n'ont pas été inscrites l'an dernier à pareille époque, et pour le même objet, peuvent faire leur demande, soit personnellement, soit par lettre, à l'Administration charitable, rue Pellart, 115, tous les mardis, de 3 heures à 5 heures, à partir du 1er mai jusqu'au 30 juin.

Les postulants devront se munir de leurs papiers ou livrets de mariage, ou actes de naissance des enfants, et autres pièces qui peuvent renseigner le Bureau.

Nomination d'un secrétaire au Bureau de bienfaisance. — M. Nédonsel, expert-comptable, a été nommé secrétaire du bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Jules Crombé, décédé.

Les contributions directes pour 1891. — Les rôles des contributions directes foncières et des portes et fenêtres sont en recouvrement à partir de ce jour.

Tout propriétaire de propriété bâtie est admis à réclamer contre l'évaluation attribuée à son immeuble, pendant les six mois à dater de la publication du premier rôle dans lequel cet immeuble aura été imposé, et pendant 3 mois à partir de la publication du rôle suivant. Les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de construction ne seront soumises à la contribution foncière que la troisième année après leur achèvement.

Les demandes en remise, pour pertes résultant d'évènements extraordinaires doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent l'évènement.

Tout contribuable qui se croira imposé à tort ou surtaxé, soit dans les rôles généraux des quatre contributions directes, soit dans ceux de la taxe des prestations en nature, pourra en faire la déclaration à la Mairie du lieu de l'imposition dans le mois qui suivra la publication des dits rôles.

Cette déclaration sera reçue, sans frais ni formalité, sur un registre tenu à la Mairie; elle sera signée par le réclamant ou son mandataire.

Celles de ces déclarations qui, après examen sommaire, auront pu être immédiatement reconnues fondées seront analysées par les agents des contributions directes sur un état qui sera revêtu de l'avis du Maire ou des répartiteurs, suivant le cas, ainsi que de celui du contrôleur et du directeur. Le Conseil de Préfecture prononcera les dégrèvements ; il s'abstiendra, toutefois, de statuer sur les cotes ou portions de cotes qui lui auraient paru devoir être maintenues au rôle.

Les contribuables dont les déclarations n'auraient pas été portées ou maintenues sur l'état dont il s'agit, et ceux sur la cote desquels le Conseil de Préfecture n'aurait pas eu à statuer en seront avisés et ils auront la faculté de présenter des demandes en dégrèvement dans les formes ordinaires, dans un délai d'un mois, à partir de la date de la notification; sans préjudice des délais fixés par les lois du 21 avril 1832, article 28 et du 29 décembre 1884, article 4.

Le classement des chevaux. — Le classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, en exécution de la loi du 3 juillet 1887 et du décret du 2 août 1877, sera fait à Roubaix, par la commission compétente, le 3 juin prochain à 3 heures du soir et les 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 11 du même mois à 7 heures du matin, sur le boulevard Gambetta, en face l'hippodrome. Les propriétaires sont prévenus qu'ils devront présenter aux jours et heures indiqués les animaux précités, ayant l'âge minimum fixé par la loi (six ans pour les chevaux et juments, quatre ans pour les mulets et mules).

Les seuls animaux dispensés de la présentation sont :

1° Les juments en état de gestation.

2° Les animaux qui ont été réformés lors des classements antérieurs, en raison de tares, de mauvaise conformation, de vieillesse et d'usure ou de vices qui les rendent impropres au service de l'armée;

3° Ceux qui ont été refusés conditionnellement ou ajournés pour défaut de taille, si la taille n'a pas été abaissée depuis le classement de 1889. Ces animaux doivent, au contraire, être présentés dans les régions où l'abaissement de la taille a été prononcé depuis le dernier classement.

Tous les animaux réformés, refusés conditionnellement ou ajournés pour défaut de taille ont, d'ailleurs, été indiqués comme tels, par les officiers présidents des commissions de classement ayant fonctionné antérieurement, sur les registres de déclaration ou listes de recensement du mois de janvier qui a précédé chacun de ces classements.

Les propriétaires qui présenteraient, en faisant sciemment de fausses déclarations, des animaux déjà refusés définitivement ou réformés antérieurement, aux lieu et place d'autres animaux aptes au service, pourront être déférés aux tribunaux, conformément à l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, et condamnés à une amende de 50 à 2.000 francs.

Le président de la commission peut, à cet effet, requérir la gendarmerie de dresser procès-verbal.

Le classement des voitures n'aura pas lieu cette année.

La publication par affiches étant seule obligatoire, le défaut de tout autre mode de publicité ne constitue pas une excuse pour les propriétaires qui ne présenteraient pas leurs animaux.

Une saisie importante rue Watt. — Lundi matin, à la première heure, un camion chargé de huit fûts d'alcool de première qualité arrivait à fond de train par la rue de Croix. Il allait prendre, avec la même allure, la rue Watt, quand le conducteur tournant trop court, le véhicule butta contre la bordure du trottoir. Le cheval s'abattit et la voiture fut brisée.

Les curieux avaient considéré cet accident comme tout ordinaire ; soudain, le conducteur s'enfuit à toutes jambes par la rue de l'Epeule, et M. Mazare, préposé d'octroi, accourut près de la voiture. Le contenu du camion avait en effet été introduit en fraude, les bureaux de l'octroi n'étant pas encore ouverts. M. Mazare fit immédiatement prévenir M. Peltier, préposé en chef de l'octroi, qui se rendit aussitôt rue Watt. Il réquisitionna une voiture de boulanger sur laquelle les fûts d'alcool furent chargés et conduits au bureau central de l'octroi : le cheval a été également mis en fourrière.

Le conducteur a réussi à s'échapper, et il n'a pas été possible de le découvrir. Jusqu'ici le propriétaire du camion qui ne porte ni plaque ni adresse, est également resté inconnu. On a cité à ce sujet plusieurs noms ; mais nous sommes en mesure d'affirmer que ni l'expéditeur ni le destinataire ne sont connus.

Un homme blessé, rue Watt. — Un accident assez grave s'est produit jeudi matin chez M. Emile Roussel, teinturier, rue Watt. Un ouvrier de 17 ans, nommé Dessauw, employé à la manœuvre d'une tondeuse, a eu, dans un moment d'inattention, la main gauche prise dans la machine. Au même moment, une pièce d'étoffes mal assurée, qu'il bouscula dans ses efforts pour se dégager, lui tomba sur les doigts dont deux furent presque arrachés. M. le Docteur Lepers lui a donné ses soins et espère que la blessure n'aura pas de conséquences funestes. Le jeune Dessauw a été transporté chez lui en voiture.

Un accident rue de Paris. — Jeudi matin, un accident de voiture s'est produit boulevard de Paris, en face de l'estaminet de la Montagne. Un cabriolet appartenant à M. Louis Meurisse, arrivait à fond de train, soudain le cheval s'abattit projetant le conducteur sur le sol. M. Meurisse a reçu de nombreuses contusions. Quant au cabriolet, il est hors d'usage; les deux brancards sont brisés, les lanternes tordues, les ressorts faussés et un côté de la caisse est entièrement défoncée. Le cheval n'a reçu que des écorchures sans importance.

Un cocher brutal. — Un cocher de place passait jeudi matin, rue de Lannoy. Des gamins se tenaient accrochés derrière la voiture. L'automédon se servit de son fouet pour les mettre en fuite. Un seul, un gamin d'une dizaine d'années, Lucien Marissal, tint ferme. Exaspéré, le cocher sauta de son siège, et lança au petit garçon, un si formidable coup de poing qu'il lui fit une blessure profonde au front et lui brisa deux dents! Notre homme remonta ensuite sur sa voiture et continua sa route, comme si de rien n'était. Des passants l'ont hué et ont transporté le petit blessé chez ses parents rue des Longues haies.

Au tribunal de simple police. — Présidence de M. Pannier, juge de paix. — Chaleur étouffante, jeudi, dans la salle de la justice de paix, trop exiguë pour contenir la nombreuse assistance.

Toujours beaucoup de condamnations pour tapage nocturne cabarets ouverts après l'heure, injures et violences.

Un étudiant de Lille, M. T..., s'en revenait, en février, vers huit heures du soir chez lui, à Wattrelos. Sur la route, il rencontre un jeune homme, nommé D., qui lui dit :

Encore un de ces musiciens de « quat' sous » de Montalaux !

L'étudiant le prie de lui laisser la paix. L'autre s'avance, le terrasse et lui enlève son foulard.

T... et D... ne se connaissaient pas. Mais une jeune fille de Mouscron, Mlle D..., qui s'en retournait chez elle, après avoir travaillé toute la journée à Roubaix, avait assisté à la scène. Elle connaissait D... ; elle le dénonça à T... qui porta plainte.

A l'audience, M. le président interpelle Mlle D... qui n'avait pas répondu à plusieurs assignations à comparaître comme témoin.

— Si vous n'étiez pas venue aujourd'hui, ajoute-t-il, vous auriez eu de la prison, mademoiselle.

Cela me serait bien égal, répond le témoin. Mais si je n'ai pas répondu aux premières assignations, c'est qu'elles étaient adressées à ma sœur.

D. Mais vous saviez cependant bien que c'était pour vous?

R. Ça ne fait rien.

Mlle D... raconte la scène que nous avons rapportée tantôt.

D. Vous connaissez l'agresseur?

R. Non, monsieur.

D. Alors, comment avez-vous pu le faire connaître à M. T...

R. Je le connaissais et je ne le connaissais pas (rires) Tout le monde le connait, parce qu'il ne peut plus venir au Montaleux et qu'il y vient tout de même.

D. Alors, D... est expulsé de la Belgique ?

R. Oui, monsieur, parce qu'il y a déjà fait *de la prison*.

D. Nous avons donc devant nous un sujet bien peu recommandable.

M. le président admoneste sévèrement D..., et lui dit que son agression aurait pu le mener devant une autre juridiction et qu'il doit s'estimer heureux d'être admis devant la simple police.

D... est condamné à trois jours de prison.

Wattrelos — *Une mésaventure*. — On raconte une singulière histoire de fraude arrivée mercredi matin. Le héros de l'aventure est un ouvrier rattacheur de Roubaix, M. Edmond B... sans travail depuis deux mois. Cet homme était allé au Billou pour y faire quelques emplettes. En revenant il rencontra deux ouvriers de Wattrelos qu'il prit pour des douaniers en civil. Edmond B... s'enfuit à toutes jambes, mais, en traversant le chemin, il tomba. Un bruit anormal se fit entendre, et notre homme se trouva presque aussitôt au milieu d'une mare... de pétrole! Il avait, sous sa blouse, une ceinture très large en peau imperméable, dans laquelle il passait en fraude une quinzaine de litres de pétrole; ce récipient, en éclatant, avait produit le bruit que l'on sait. Grand fut le désespoir de B... lorsqu'il apprit que les prétendus préposés de douanes se trouvaient être d'anciens camarades d'atelier.

— *Un vol*. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs, qui ne tarderont pas à être arrêtés, car ils sont connus, se sont introduits dans la maison de Mme Floris Vanhammen. Après avoir pris une échelle dans une ferme voisine, et n'ayant pu fracturer la serrure de la porte, ils ont brisé un carreau d'une chambre inoccupée, située au premier étage. De là, ils ont traversé une pièce dans laquelle dormait une jeune fille de quinze ans, et se sont rendus au rez-de-chaussée sans être entendus. Les voleurs ont fouillé tous les meubles, et ont pris différents objets pour une valeur d'une cinquantaine de francs. Ils n'ont pas enlevé d'argent.

Jeudi matin, Mme Vanhammen, qui cherchait à se rendre compte des moyens employés par les malfaiteurs pour pénétrer chez elle, découvrit, accrochés à la vitre brisée, des lambeaux d'étoffe qu'elle reconnut appartenir à un ancien domestique : cet individu venait souvent en courses chez elle : il est âgé de dix-neuf ans et se nomme Camille Lecellier.

Lannoy. — CONSEIL MUNICIPAL. — *Session ordinaire de mai*. — Séance du 14 mai 1891. — Présidence de M. Edouard Parent, maire. — La séance est ouverte à 8 h. 10.

Présents : MM. Victor Betremieux, adjoint; Edmond Betremieux, Alfred Joly, Félix Migeon, Albert Gouble, Achille Deladerrière, Célestin Betremieux, Louis Charlet et Henri Desplechin.

Absents : MM. Jean Derache, Oscar Betremieux, Jules Delporte, Samuel Dujardin, Michel Désiré.

M. Paul Herbaux, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

L'ordre du jour appelle l'établissement du budget additionnel de 1891.

M. LE MAIRE. — Ce budget se chiffre par 10.628 fr.; mais il y a, sur cette somme, des crédits réservés pour différents travaux. Il donne l'énumération des dépenses à ajouter à ces crédits pour équivaler les recettes.

Une somme de 120 francs est portée comme gratification aux deux employés qui ont été chargés du recensement.

M. LE MAIRE. — La commission des finances en a décidé ainsi.

M. JOLY. — Ce n'est pas trop exagéré. Adopté.

M. LE PRÉSIDENT — Pour l'uniforme de la *Musique municipale*, nous avons environ 1.000 francs recueillis par souscription; il resterait à voter 2,450 francs ce qui ferait 3,450, chiffre approximatif, il y aurait certainement trop.

Le Conseil donne un vote favorable.

La Commission qui s'est occupée jusqu'ici de la question est maintenue pour le choix à faire des draps qui seront employés à la confection des uniformes et pour délibérer sur toutes les choses imprévues.

M. LE MAIRE. — Si on veut que tout soit terminé pour le 14 juillet, il est temps d'activer ; je demanderai au préfet l'autorisation de traiter de gré à gré ; il faut aussi que le tailleur puisse se renseigner sur les prix des draps près de ses fournisseurs.

M. JOLY. — Faut-il que le tailleur soit Français ? La réponse du Conseil est affirmative.

M. DESPLECHIN. — De quoi se composera l'uniforme adopté ?

M. ALBERT GOUBLE, directeur de la *Musique municipale*. — D'un dolman, d'un pantalon et d'un kepi-schako; ce sera, à peu de chose près, la même tenue que la *Grande Harmonie* de Roubaix : seul le pantalon diffère.

M. JOLY demande qu'on organise un concert-festival pour cette année et sollicite le vote d'un crédit de 300 francs à cet effet.

Plusieurs conseillers : Cette somme serait-elle suffisante ?

M. ALBERT GOUBLE. — Notre intention serait d'inviter

FEUILLETON DU 16 MAI 1891. — N° 30

HONNEUR ME TIENT

PAR LOUIS DAVYL

PREMIÈRE PARTIE

ABEL

VI

Dans ce tourbillon de mauvaises pensées, elle luttait, se débattait, refusant à croire au mal.

Seulement le jeune homme, avant de s'accuser, avait déclaré son amour; il l'aimait du plus profond de son âme, c'étaient ses propres paroles, et ce souvenir exquis ravissait la chère enfant.

Elle en arrivait à se dire : s'il a quelque fautes de jeunesse à se reprocher, ne les a-t-il pas expiées en se confessant à moi, et si cette Mme de Mersenne ne nous avait point rencontrés, peut-être m'eût-il appris qu'avoir mal vécu ne signifie pas de grands crimes commis. Il a joué, c'est tout naturel; tous les jeunes gens jouent, et même souvent aussi les hommes âgés.

« Décidément, finissait-elle par penser, je suis folle de me créer toutes ces chimères et de bourreler ma pauvre cervelle de mille inventions n'ayant pas plus de consistance les unes que les autres.

« Il m'aime ! »

Et elle s'en allait dans le jardin, courant à travers les allées, cueillant des fleurs, respirant leurs parfums, et elle s'écriait dans l'enivrement de son cœur :

— Je suis aimée ! je suis aimée !

[illegible] les enchantements [illegible]

Etre aimée par Alain de Mauclerc, par le plus brave, le plus élégant et le plus beau des hommes, n'était-ce pas le bonheur suprême ?

Jamais elle n'aurait osé rêver une félicité semblable, et son cœur lui paraissait trop petit pour contenir tant de lumière, tant de soleil et de tels transports.

Seulement, quand elle rentrait à la maison et allait rejoindre son grand-père, elle le trouvait triste, soucieux et préoccupé.

Ce voile, qui semblait s'appesantir plus lourd à chaque heure, venait gâter toutes ses joies. Elle sentait qu'une pensée secrète oppressait le vieillard, mais qu'il n'en voulait rien dire.

Elle craignait tellement qu'il parlât d'Alain en mal ! Aussi n'osait-elle guère l'interroger.

Pour le distraire, elle se multipliait près de lui, cherchant par mille moyens à ramener le sourire sur ses lèvres.

Le sourire revenait, mais pâle et décoloré; rayons d'un soleil de mars sans chaleur et sans vie !

Le vieux songeait souvent à cette rencontre à l'exposition des fleurs; il n'osait soupçonner la bonne foi et la sincérité de sa petite fille, mais dans ce hasard qui les mettait en présence juste au lendemain de la visite du marquis, n'y avait-il pas de quoi s'inquiéter?... Vaillant souffrait, avait peur.

Il se décida à dire, pendant le déjeuner :

— Ne trouves-tu pas bizarre notre rencontre d'hier avec M. de Mauclerc?

— Pourquoi, grand-père?

— Je ne sais pas; mais l'apercevoir tout à coup en face de nous m'a surpris au plus haut point.

Amélie, très gênée, faisait les plus vifs efforts pour garder bon visage. Son grand-père l'observait à la dérobée, mais ne remarquait rien de changé dans son maintien, ni sur sa figure.

L'amour apprend à mentir aux plus chastes et aux plus candides.

Le grand-père n'insista point.

L'idée que son enfant pouvait se cacher de lui, ne plus lui raconter ses pensées les plus secrètes, faisait défaillir le pauvre homme.

— Si elle me mentait, que me resterait-il ?

Et toujours il songeait à Guichard et à M. de Marsac. Il se souvenait d'avoir quitté un instant la main d'Amélie, pressés qu'ils étaient par la cohue. Il se rappelait aussi la conversation engagée avec Dornaus, et il revoyait les grands favoris blancs que ce financier caressait et allongeait sans cesse avec complaisance.

Ces réflexions se terminaient toujours par une idée, pour lui douloureuse et obsédante.

— Il y a un secret sous roche. Elle pense à quelque chose qu'elle ne saurait m'avouer.

Et alors, quand il se trouvait seul et sans témoin, le vieillard pleurait.

Ah! si sa petite-fille avait vu les grosses larmes qui coulaient lentement et comme à regret sur ses vieilles joues fanées. Elle eut tout raconté, tout avoué, et peut-être son mal n'était-il pas encore si profond qu'elle ne pût être sauvée !

Le samedi arriva enfin.

Ce jour-là, dès l'aube, la maison tout entière fut sur pied.

Le soir même, il leur était donné l'insigne honneur de recevoir la duchesse de Mauclerc.

Une servante nommée Victoire était cuisinière dans la maison depuis plus de vingt-cinq ans.

Elle avait vu naître Amélie et éprouvait pour la petite-fille de son maître la plus immense tendresse.

Elle lui passait toutes ses volontés, se pliait à tous ses caprices et à ses yeux rien de si beau et de si parfait que Mlle Amélie.

— Si la petite me demandait d'aller lui chercher la lune, disait-elle, je crois que je mettrais mes souliers pour faire le voyage.

Depuis trois jours, Victoire et Amélie ne s'entretenaient que du dîner.

La jeune maîtresse, malgré la grande science de la cuisinière, se montrait un peu inquiète.

Ce matin-là, Victoire monta dans le petit salon d'Amélie.

Celle-ci lui fit tant de recommandations, se préoccupa avec tant de minutie des talents du cordon-bleu que celle-ci, impatientée, s'écria :

— Mais, ma chère petite demoiselle, vous ne recevez pas à dîner l'impératrice de toutes les Russies ! Je vous assure que je vous cuisinerai un repas que votre duchesse s'en lèchera les doigts. Ces gens-là ont des chefs et ne mangent que de la cuisine de restaurant,

— Mais pour le couvert ? demanda Amélie.

— Nous mettrons la magnifique verrerie à pointes de diamants. Tout est complet, rien n'y manque. Votre grand-papa tirera de son coffre la vieille argenterie, et il y aura des fleurs partout.

— Pour le linge ?

— On dressera le service de Frise, celui qui a une nichée de cigognes au milieu ; au centre, la superbe jardinière de Saxe. A chaque bout de table, les vieux candélabres en argent que votre grand-père a achetés à cette vente où il est allé en Italie. Ils sont très hauts et à six branches chaque; comme cela ils domineront toute la table.

— Tu as pensé au menu ?

— J'en ai combiné plusieurs ; mais je me suis arrêtée à une chose très simple : je l'ai dans ma poche: si vous le désirez, je vais vous le lire?

— Comment, si je le désire! Mais, Victoire, je brûle de le connaître!

— Pourvu que mes sauces, à moi, ne brûlent pas!

— Victoire, voilà un mauvais calembour!

— Peut-être. Mais voici un menu des plus distingués.

Et la cuisinière se mit à lire lentement :

Potage royal
Bagration
Laitances de carpes à la Béchanel
Côtelettes d'agneau à la Maintenon
Suprême de canetons aux pois nouveaux
Cailles de vigne truffées
Salade romaine
Ecrevisses à la Nantua
Asperges à la sauce hollandaise
Glace Victoria aux pralines
Gâteau gaugloff
Fraises, cerises

— Cela me semble très bien, et, si tu réussis, je te trouverai digne de t'appeler Victoire!

— Je vous préviens que ce sera exquis et qu'on en redemandera,

— Quels vins ?

— Sauterne de Lur-Saluces, brannemouton, romanée-gelée, champagne de la veuve Cliquot, liqueurs de Mme Amphoux. Je crois qu'il y a encore quelques bouteilles de ce Corton qu'adore M. Poirier.

— Eh bien, ma chère, à l'œuvre.

— On dîne à sept heures ?

— Oui, à sept heures.

Au moment où tous les personnages de cette histoire se débattaient pleins d'anxiétés et d'angoisse au sujet d'Alain de Mauclerc, le marquis s'était rendu chez Mme de Mersenne.

M. de Mersenne s'intéressait à Alain, à sa famille.

— Vous allez épouser Mlle Vaillant?... Vous ne me répondez pas ?

— Eh ! ma chère, s'écria le jeune homme, que voulez-vous que je vous réponde? Sachez une chose, c'est que je me noie, et dans une eau joliment sale, allez !

— Que voulez-vous dire ?

— Nous devons un million, et je n'ai pas le premier centime pour le payer.

Cet aveu, fait par cet homme si susceptible et si vaniteux, frappa Clémence au cœur.

— Un million ! murmurait Clémence.

— Vous voyez donc bien qu'il faut que je le trouve.

— Et c'est Mlle Vaillant?...

— Elle ou une autre, peu importe, pourvu que le résultat soit le même.

— Vous l'aimez?

— Chère amie, vous m'adressez là une question bien oiseuse.

— Vous regardez l'amour comme affaire de si peu d'importance, quand il s'agit d'un mariage? Ah! oui, c'est vrai, ces contrats ont un nom: cela s'appelle une affaire de raison.

— Clémence, je vous en supplie, soyez mon amie ; je voudrais tout vous dire, me confesser à vos genoux; je souffre le martyre. Je marche comme un halluciné. Je porte un secret qui me déchire et je sens que la foudre est près de s'abattre sur moi.

— Mais qu'avez-vous donc fait ? s'écria Mme de Mersenne.

Alain ne répondit pas.

— Parlez, je veux savoir...

— Je ne saurais rien dire, et personne ne peut rien pour moi

— Vous venez de dire tout à l'heure que vous voudriez vous confesser à mes genoux.

— Oui, mais à quoi bon ces aveux? Inutile de parler, il faut mieux agir.

— Qu'allez-vous faire?

— Essayer de conjurer l'orage.

— Est-il donc si imminent?

— Aujourd'hui, ce soir peut-être, à chaque instant il me menace.

— Votre frère ne peut donc rien pour vous?

— Si, il fera justice.

La comtesse de Mersenne connaissait Jean, elle savait ce qu'il y avait de loyauté et de vertu dans ce gentilhomme ; aussi en entendant les mots prononcés par Alain, comprit-elle tout de suite qu'une infamie avait été commise par lui.

— Le jeu, n'est-ce pas? lui demanda-t-elle.

— Tout.

— Ah! mon Dieu s'écria la pauvre femme. Alain, je vous pardonne en présence de vos douleurs...

— Des tortures.

Après un instant :

— J'étais venu pour vous rassurer ; voyez comme j'ai réussi.

Clémence fondait en larme.

Mme de Mersenne sortit et se dirigea vers l'église; elle éprouvait le besoin d'invoquer Dieu pour ce malheureux.

M. de Mauclerc rentra chez lui pour procéder à sa toilette.

— Personne n'est venu? demanda-t-il au valet de chambre.

(*A suivre*) LOUIS DAVYL

Voir AU GRAND CAMELIA, 1, rue de la Gare, LILLE, pour Châles deuil été, Grenadine, Byzantine, Voile, etc. 26673

Imprimerie du *Journal de Roubaix*. — ALFRED REBOUX rue Neuve, 17